NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/SO/MCED(05)/4
14 janvier 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Réunion préparatoire de hauts responsables
24-26 mars 2005
Séoul

PROJET
DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2005)

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

PRÉAMBULE

Nous, Ministres de l'environnement des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à Séoul les 28 et 29 mars 2005, à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, (2005)

Réaffirmant notre engagement envers la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement[1] et les dispositions d'Action 21[2], les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable[3], en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg[4], qui englobe les initiatives prioritaires de la Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique[5], les objectifs du Millénaire pour le développement (2000) et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement[6],

Prenant acte en particulier des objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement, qui visent respectivement à réduire la pauvreté et la faim et à assurer un environnement durable, et reconnaissant que ces objectifs sont complémentaires,

Prenant acte également du chapitre 4 d'Action 21[2], qui insiste sur l'importance d'une modification des modes de consommation,

Réaffirmant que la région de l'Asie et le Pacifique, qui est la région du monde où le développement est le plus rapide et qui compte les deux tiers de la population mondiale et le plus grand nombre de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim, a un rôle capital à jouer dans la promotion d'un développement mondial durable,

Reconnaissant que si l'on ne parvient pas à maintenir la consommation et la production dans les limites de la capacité de charge de l'Asie et du Pacifique, il en résultera des effets négatifs pour l'environnement partout dans le monde,

Reconnaissant également que la croissance économique est essentielle pour faire reculer la pauvreté et pour assurer les services de base répondant aux besoins de la population croissante de la région,

---

[1] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs.), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

[2] Ibid., annexe II.

[3] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I.

[4] Ibid., chap. I, résolution 2, annexe.

[5] E/CN.17/2002/PC.2/8.

[6] Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, n° de vente F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

Notant avec préoccupation que la croissance économique est aussi une source de graves pressions sur l'environnement et que la durabilité de l'environnement régional est menacée du fait que la croissance économique se poursuit en dépit des limites de la capacité de charge de la région,

Reconnaissant que la situation actuelle peut être améliorée par l'intégration du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui constituent les trois piliers complémentaires synergiques du développement durable,

Considérant que dans l'intérêt des générations actuelle et futures, il est impératif de réorienter le développement et d'abandonner la notion «la croissance d'abord, le nettoyage plus tard» en faveur du «verdissage de la croissance économique»,

Considérant également qu'améliorer la durabilité de l'environnement tout en réduisant la pauvreté constitue un aspect essentiel des efforts que nous déployons pour parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie,

Convenant qu'il importe de promouvoir un nouveau modèle de la «croissance verte» en tant qu'élément fondamental de l'amélioration de la durabilité de l'environnement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région,

Nous félicitant de la volonté et la détermination des populations et des gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique de mobiliser individuellement et collectivement toutes les ressources disponibles et de mener une action concertée pour promouvoir un nouveau modèle de croissance verte conçu pour contribuer en fin de compte au développement durable de l'Asie et du Pacifique par la mise en œuvre du programme d'activités ci-après,

Déclarons ce qui suit:

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET RENDEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

1. *Nous nous engageons* à améliorer la durabilité environnementale en réduisant la pression que la croissance économique exerce sur l'environnement, ce qui signifie que l'augmentation de la production et de la consommation devra être réalisée en utilisant les moyens suivants:

a) Internaliser les coûts relatifs à l'environnement dans les prix du marché et utiliser, chaque fois que faire se peut, des instruments économiques tels que la comptabilité et les méthodes d'imposition écologiques qui favorisent la croissance verte, ainsi que les mécanismes d'achat à orientation écologique;

b) Encourager une production moins polluante en favorisant l'écoefficacité, notamment la réduction de la quantité d'énergie et de matières premières utilisées pour la production de biens et services et la réduction au minimum des déchets et de la pollution résultant des processus de production;

c) Améliorer la durabilité environnementale des modes de consommation en les associant aux modes de vie et aux valeurs culturelles traditionnels et en encourageant une société de recyclage;

d) Favoriser des modèles assurant une synergie entre le développement économique et la protection de l'environnement en tant que stratégie de réduction de la pauvreté;

e) Mettre au point des mécanismes d'alerte rapide pour faciliter la gestion des catastrophes, notamment les tsunamis, les inondations et les sécheresses, afin de minimiser les risques pour la durabilité de l'environnement;

f) Entreprendre des activités propres à réduire les effets néfastes du changement climatique et promouvoir en conséquence des stratégies d'adaptation.

2. *Nous nous déclarons* résolus à améliorer l'état de l'environnement en renforçant l'efficacité des lois et réglementations, ce qui requiert les moyens suivants:

a) Améliorer le comportement et développer la responsabilité des secteurs public et privé à l'égard de l'environnement en assurant l'admission constructive et en temps voulu des parties prenantes et en faisant de l'accès à l'information, de la participation et de la notion de réparation des principes clefs de la gouvernance en matière d'environnement;

b) Assurer l'application ponctuelle et complète des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels nous sommes parties;

c) Promouvoir l'application efficace des lois, règlements et normes relatifs au développement durable, y compris les lois régissant les évaluations de l'impact sur l'environnement;

d) Prendre des mesures appropriées pour remédier aux dommages subis par les écosystèmes ou prévenir toute nouvelle atteinte, en particulier pour prévenir la dégradation des sols et la perte de la diversité biologique et y remédier;

e) Favoriser le respect des lois;

f) Renforcer les structures institutionnelles et les fonctions des commissions nationales du développement durable en vue de l'intégration des politiques concernant les trois piliers du développement durable, et promouvoir des partenariats efficaces associant diverses parties prenantes pour la pleine participation du secteur privé, de la société civile et de tous les autres grands groupes aux efforts faits pour parvenir à un développement durable;

g) Promouvoir le recours à des indices de viabilité environnementale et de performance écologique pour évaluer la situation et les tendances, en tant que moyens d'élaboration de politiques du développement durable;

h) Promouvoir la planification et la gestion stratégiques dans les domaines des ressources naturelles et de l'environnement;

i) Veiller à ce que les politiques qui favorisent une croissance économique écologiquement viable favorisent également la dimension sociale du développement durable;

3. *Nous convenons* de faire de l'environnement un moteur de la croissance économique et d'activités commerciales, de réfuter l'idée selon laquelle la prise en compte de l'environnement représente un obstacle ou une contrainte pour la croissance économique et d'adopter à cet effet un cadre politique qui encourage:

a) La promotion d'écomarchés;

b) La promotion d'investissements dans l'infrastructure de l'environnement, d'une industrie de l'environnement et de technologies écologiquement rationnelles;

c) La promotion de la recherche-développement dans les domaines précités;

d) La promotion de réseaux de partage des connaissances pour l'échange de données d'expérience et d'analyses sur les interactions entre la pauvreté et l'environnement en vue de promouvoir une croissance qui soit simultanément favorable aux pauvres et à l'environnement.

RÔLE DES GRANDS GROUPES

4. *Nous nous engageons*, en reconnaissance du fait que la participation des grands groupes est déterminante pour le développement durable, à nouer des partenariats avec le secteur privé, la société civile et tous les groupes, y compris les associations civiques et les collectivités locales, l'objectif étant de maintenir la consommation et la production dans les limites de la capacité de charge par les moyens suivants:

a) En adaptant les instruments économiques à la réalisation des objectifs de durabilité grâce à:

i) l'utilisation de subventions, taxes et autres instruments incitatifs;

ii) l'internalisation des coûts relatifs à l'environnement;

iii) la promotion d'une économie de recyclage;

iv) la promotion de la gestion de la demande;

v) le développement d'écomarchés;

vi) l'amélioration des marchés de produits «verts».

b) En encourageant le secteur privé:

i) à exploiter les possibilités d'affaires liées à l'environnement;

ii) à utiliser les écomarchés;

iii) à adopter des méthodes de production durables et non polluantes;

iv) à élaborer des produits ne présentant pas d'inconvénients pour l'environnement;

v) à promouvoir les biens et services soucieux de l'environnement;

vi) à adopter des modes d'investissement favorables à un développement durable;

c) En encourageant les partenariats public-privé en faveur du développement durable;

d) En encourageant la société civile à jouer un rôle vital consistant à améliorer la durabilité environnementale de la consommation par les moyens suivants:

i) sensibilisation à l'environnement des consommateurs quant à la durabilité de leurs modes de consommation;

ii) facilitation de la gestion de la demande de consommation;

iii) amélioration de la durabilité de la consommation en associant celle-ci aux modes de vie et aux valeurs culturelles et spirituelles traditionnelles;

e) En faisant du développement durable un élément des programmes d'éducation à tous les niveaux et en sensibilisant plus avant le public à cette forme de développement.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE JOHANNESBURG ET PLAN RÉGIONAL D'APPLICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2006-2010)

5. *Nous décidons* de poursuivre notre action pour appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, s'agissant en particulier des initiatives régionales prioritaires de la Plate-forme régionale de Phnom Penh qui ont été incorporées dans le chapitre du Plan de Johannesburg[7] intitulé «Autres initiatives régionales», de même que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre[8], reconnaissant à cet égard, les mesures positives prises par les membres et membres associés de la Commission en vue de l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de ses initiatives prioritaires.

6. *Nous adoptons par la présente Déclaration* le Plan régional d'application pour le développement durable (2006-2010), en tant qu'instrument rationnel et viable pour la réalisation de l'objectif commun de développement durable en Asie et dans le Pacifique, et décidons de procéder à son application eu égard aux conditions particulières des différents pays et territoires de la région, et de renforcer le cadre institutionnel et promouvoir la création de capacités par le biais de la coopération aux niveaux régional et sous-régional.

7. *Nous faisons nôtre* l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable, qui traite des problèmes émergents relevés dans le Plan régional d'application pour le développement durable (2006-2010), l'objectif étant la réalisation d'une croissance économique écologiquement viable en Asie et dans le Pacifique.

---

[7] *Rapport sur le Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe, chap. IX, sect. B.

[8] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et le Pacifique (2000), Kitakyushu (Japon), 31 août-5 septembre 2000: Déclaration ministérielle, Programme d'action régional (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (ST/ESCAP/2096).

8. *Nous faisons nôtres également* les initiatives régionales et sous-régionales énumérées en annexe à la présente Déclaration, qui ont été conçues pour donner suite aux conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et aux initiatives prioritaires de la Plate-forme régionale de Phnom Penh reprises dans le chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatif aux «Autres initiatives régionales».

9. *Nous appuyons* également les activités et mesures pratiques et ciblées entreprises pour donner effet à l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre et faisons nôtre le Plan d'action pour l'application de cette Initiative tel qu'adopté par les maires et hauts responsables des villes membres à la troisième Réunion du Réseau de l'Initiative, tenue à Kitakyushu (Japon) les 3 et 4 août 2004.

10. *Nous engageons* les membres et membres associés de la Commission à veiller à ce que les stratégies nationales de développement durable élaborées pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au Sommet mondial pour le développement durable soient formulées, développées et appliquées de manière à contribuer pleinement à l'intégration de l'environnement et de l'économie et soient elles-mêmes totalement intégrées au processus national de planification et de mise en œuvre économique.

11. *Nous prions* les membres et membres associés de la Commission de veiller à l'intégration des préoccupations écologiques des groupes défavorisés et vulnérables dans les cadres nationaux de planification et d'orientation pour la réduction de la pauvreté.

12. *Nous prions également* les membres et membres associés de la Commission de renforcer les commissions et organisations sous-régionales du développement durable.

13. *Nous soulignons* l'importance de la coopération internationale pour parvenir à un développement durable et rappelons à la communauté internationale les responsabilités communes mais différenciées qui incombent à tous les protagonistes dans l'action menée pour parvenir à un développement durable.

14. *Nous adressons un appel* aux pays donateurs, aux instances et organismes compétents des Nations Unies, aux institutions financières multilatérales, et autres organisations inter-gouvernementales, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile pour qu'ils apportent un appui sans réserve, y compris sur le plan financier et technique, à la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable (2006-2010) et de ses initiatives et projets.

15. *Nous décidons* de revoir périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente Déclaration et du Plan régional d'application pour le développement durable (2006-2010) et, dans ce contexte, prions le Secrétaire exécutif de la CESAP de présenter chaque année pour examen à la Commission un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

16. *Nous convenons* de tenir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2010.

Annexe

Initiatives régionales et sous-régionales approuvées par les réunions préparatoires sous-régionales et régionales

Région	*Initiative*	*Principaux partenaires à ce stade*	*Mécanismes de financement et situation financière*
1. Région *(à préciser)*			
2. Sous régions *(à préciser)*			
Asie centrale	Programme de lutte contre la dégradation des sols	BAsD	BAsD
Asie du Nord-Est	Prévention des tempêtes de sable et de poussière et atténuation de leurs effets (phase II)	BAsD, CESAP, PNUE, UNCCD	BAsD, FME, financement national (en cours)
	Atténuation des effets du changement climatique (technologies novatrices et développement du secteur des transports	CESAP	Financement requis
Asie du Sud-Est	Éducation pour le développement durable, l'accent étant mis sur le caractère durable de la consommation et de la production	CESAP, ASEAN, Association de consommateurs de la République de Corée	Financement requis
Asie du Sud	Réduction de la pauvreté dans le cadre de partenariats public-privé en faveur des pauvres	CESAP	CESAP (Gouvernement néerlandais)
	Dégradation des sols	À fixer	Financement requis
Pacifique	Mode de vie communautaire durable dans les pays insulaires du Pacifique (principaux domaines d'action: adaptation au changement climatique, écotourisme, gestion des ressources naturelles)	CESAP, SPREP	Financement requis

Acronymes

BAsD	Banque asiatique de développement
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SPREP	Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (secrétariat)

- - - - -